

Politiques urbaines et environnement

Niveau : Licence, 3^{ème} année

Cursus : *Mineure Analyses et politique territoriales*

Semestre : 5

Volume horaire : 18 heures de cours (CM)

Langue d'enseignement : Français

Intervenant : Nathalie Merley (Département d'Etudes Politiques et Territoriales, DEPT UJM)

Contact : nathalie.merley@univ-st-etienne.fr

Objectifs du cours :

Cet enseignement contribue à des premiers éléments de spécialisation des étudiants de l'Ecole d'Economie sur les questions de politiques publiques territoriales. Spécialement le cours concerne les politiques menées par les villes en matière d'environnement.

Cette question est analysée au travers du droit des collectivités territoriales, du droit de l'environnement et du droit de l'urbanisme. L'approche reste conçue comme une approche pour « non spécialistes » du droit. Outre l'apprentissage de connaissances juridiques « de base », elle a vocation à sensibiliser les étudiants à l'intérêt de la pluridisciplinarité dans l'analyse des politiques territoriales.

Ce cours à vocation à être choisi par les étudiants qui souhaiteraient s'orienter en Master Analyse des politiques, parcours Territoires et Transitions (TeTra)

Plan de cours :

- Thème 1 – Notion de politiques urbaines

Après avoir soulevé quelques éléments de réflexions sur la polysémie de la notion de « politiques urbaines » (politique de renouvellement urbain ? politique de la ville ?, etc), le cours s'intéresse aux politiques menées par les villes en tant que collectivités locales. Il s'agit de chercher à comprendre ce que recouvre la notion juridique de villes. Le cours s'intéresse alors particulièrement à la question de l'intercommunalité, aux différentes formules de coopérations et au phénomène de métropolisation du droit.

- Thème 2 - Politiques urbaines et environnement

Après avoir rapidement retracé les étapes clefs de la construction du droit de l'environnement (en France) le cours insiste sur les compétences des différents niveaux de collectivités territoriales (Région/département/Bloc communal) en matière de protection de l'environnement. Il insiste sur celles des villes qui ne cessent de s'étoffer.

- Thème 3- Focus sur compétence des villes en matière d'aménagement de l'espace (urbanisme) et préoccupation d'environnement. SCOT et PLU.

Parmi les compétences des villes en matière d'environnement, celles qui concernent le contrôle de l'urbanisation sont porteuses d'enjeux cruciaux (transports, artificialisation des sols, etc). C'est la raison pour laquelle le cours fait un focus sur les instruments juridiques permettant -plus ou moins - ce contrôle que sont les SCOT et les PLU.

**Compétences développées :**

Acquérir un vocabulaire et des connaissances juridiques « de base » sur les questions d'action publique locale et de protection de l'environnement.

Réfléchir, à partir du droit aux « logiques d'acteurs » en matière de politiques locales de protection de l'environnement.

Modalités d'évaluation : Epreuve terminale écrite.

Prérequis :

Cet enseignement complète l'enseignement de Licence S 5 « Institutions administratives et droit public ». Il fait appel aux connaissances relatives aux notions de décentralisation et de déconcentration, ainsi qu'aux notions de services publics et de police administrative (activité d'édiction de règles pour prévenir les atteintes à l'environnement)

Bibliographie / références : *Donner quelques références.*

Sous la direction de Laetitia Janico, *Les collectivités territoriales et la protection de l'environnement*, Berger-Levrault, Collection : Au fil du débat, 2021, 400p.